

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **09 juillet 2021 à 18h00**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt et un, le 09 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1<sup>ère</sup> adjointe, MM Olivier HENDRICK adjoint, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND.

**Absents excusés** : Henri LEGAY.

**Absents** : Angélique LOZINGUEZ.

**Procurations** : Henri LEGAY à Séverine FOUACHE DELBECQ.

**Convocation** : du 05 juillet 2021

**Secrétaire** : Eveline BOIN

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Madame Eveline BOIN est nommée secrétaire de séance.

**Recrutement d'un contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire présente le dispositif permettant l'accueil d'un contrat d'apprentissage.

Ce dispositif permettrait à la commune d'accompagner un jeune (de 16 à 30 ans) pendant 2 ans (soit 880 heures).

Il serait mis en place sur la commune dans le cadre d'un contrat d'apprentissage « accompagnement éducatif de la petite enfance », qui assisterait l'ATSEM au sein de l'Ecole des Orchidées.

L'ATSEM organisera le poste de l'apprenti et définira les tâches qui lui seront confiées. Elle assurera la liaison avec le CFA, et suivra l'évolution de sa formation.

Monsieur le Maire précise que la rémunération et les aides financières sont fonction du secteur d'activité, de son âge et de son degré de formation.

Il communique l'avis favorable Comité Technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 30/06/2021.

Frédéric FICHAUX précise que la présence d'un apprenti ne doit pas être une surcharge de travail pour l'ATSEM. Monsieur le Maire précise que son objectif principal sera de valoriser le travail des enfants de maternelles aux familles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le recrutement d'un jeune en contrat d'apprentissage « accompagnement éducatif de la petite enfance » à compter de la rentrée prochaine.

Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires sans autre délibération.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage

Olivier HENDRICK souhaiterait que ce dispositif soit également mis en place au sein du service technique.

### **Recrutement suite à augmentation d'activités**

Monsieur le Maire expose la charge de travail des agents au sein des bâtiments communaux.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités au service technique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent, grade de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Acceptation d'un chèque**

Monsieur le Maire expose que du matériel métallique usagé a été déposé auprès de l'entreprise SAS Prudhomme à Lumbres afin d'être revendu en ferraille. Un chèque de 58,80 € a été établi au nom du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 58,80 € de vente de ferraille.

### **Dénomination d'une rue**

Monsieur le Maire expose qu'un permis de construire a été déposé pour une maison individuelle au sein de la parcelle B379 situé chemin rural dit de la courte ruelle.

A ce jour, ce chemin ne desservait aucune habitation. Il est aujourd'hui nécessaire de lui donner un nom.

Afin de ne pas créer de confusion, l'intitulé « de la courte ruelle » n'est pas judicieux. En effet, la commune possède déjà une rue dénommée « La ruelle ».

Monsieur le Maire note les propositions des membres du conseil municipal.

Après un tour de table et un vote à main levée, le conseil municipal décide la dénomination suivante « la rue du court chemin ».

### **Achat terrain – borne incendie rue de Fauquembergues**

Monsieur le Maire expose que l'habitation située au 01 rue de Fauquembergues va être mise en vente.

A ce jour, la borne incendie est située au sein de la parcelle D 1630. Il est nécessaire de réaliser une division parcellaire.

Monsieur le Maire précise avoir rencontré la famille et qu'une vente en acte administratif à l'Euro Symbolique est envisageable.

La commune prendrait à sa charge les frais liés à la division parcellaire.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acheter la surface utile à l'implantation de la borne à incendie existante, à faire réaliser au frais de la commune la division parcellaire et à réaliser toutes les démarches nécessaires sans autre délibération.

### **Subvention exceptionnelle à une association locale**

Monsieur le Maire expose la demande de l'association « Comité des Fêtes de Wavrans sur l'Aa ».

Cette association sollicite auprès de la commune, une subvention de 415 € à la suite de frais exceptionnels (présentés à l'assemblée).

Monsieur le Maire propose d'allouer au comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 415 €.

Mme Fabienne CAPELLE, présidente du comité des fêtes ne prend pas part au vote.  
Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'octroyer la subvention proposée.

### **Présentation de la SCIC pour la restauration des moulins**

Monsieur le Maire rappelle les visites organisées pour le conseil municipal du Moulin Pidoux à Hallines. Il rappelle que celles-ci ont été organisées dans le but d'aider le conseil municipal à prendre sa décision sur le devenir du Moulin Dambricourt.

Monsieur le Maire rappelle que la convention liant la commune et l'EPF se termine en octobre 2021. A ce jour, Pas-de-Calais Habitat n'a pas réalisé de programme défini sur la construction des logements sociaux envisagés. Néanmoins par courrier du 25/06/2021, celui-ci précise vouloir poursuivre ses études et négociations foncières.

L'objectif de cette présentation est d'étudier la possibilité de conserver le moulin dans le but de réaliser une production hydroélectrique.

2 possibilités s'offrent à la commune. La première ; garder le moulin et réaliser les travaux de remise en fonctionnement elle-même. (Pour cela l'inscription du projet au sein du CRTE permettrait à la commune de bénéficier d'aides).

La seconde adhérer à la coopérative des moulins qui se chargera de réhabiliter et de produire pendant le temps de la convention.

Monsieur le Maire présente la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif).

Monsieur le Maire présente également les premiers chiffrages de remise en fonctionnement.

Après avoir pris connaissance des éléments, le conseil municipal souhaite poursuivre l'étude afin de pouvoir se positionner.

### **Festivités du 14 juillet**

Monsieur le Maire rappelle le report de la brocante au 14/07 par le comité des fêtes et le maintien des cérémonies de remise des diplômes du travail par la commission fêtes lors de la réunion du 03 juin dernier. L'ensemble des autres animations traditionnelles n'ayant pas été maintenues.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe qu'un film est en cours de réalisation à l'occasion des 30 ans du centre de loisirs.

Monsieur le Maire informe que, lors de sa dernière séance, le CCAS a décidé de lancer les invitations au repas de l'amitié du 11 septembre 2021.

Chantal CUEGNET souhaiterait que les haies de la rue de l'Eglise et de la cité M Ghier soient coupées.

Philippe DUMONT souhaite connaître les suites données après les dernières coulées de boue de la rue de Remilly.

Frédéric FICHAUX s'interroge sur les terrassements de la relette. Monsieur informe que les travaux entrepris par un particulier ont été stoppés. Il s'agit de la future implantation de Wav'Land pour laquelle une modification du PLUi va être réalisée par le CCPL. Une enquête publique aura lieu.

Olivier HENDRICK souhaite connaître l'avancement des travaux du chemin des près. Monsieur le Maire informe que la réception de chantier a été réalisée.

Il précise avoir été relancé par des administrés sur la présence de rats au hameau de Fourdebecques.

Il informe que les revêtements situés devant les citernes incendie des hameaux de Campagnette et de Fourdebecques sont en mauvais état et qu'une remise en état est à prévoir.

La séance est close à 20h45.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 12/07/2021

Le Maire,

DELANNOY Julien

